8REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 087-218702504-20261005-202644-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

**N° 2026-44**

**Séance du 05 octobre 2026**

Date de convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres :

| | |
|---|---|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 12 |
| Votants : | 15 |

Résultat du vote :

| | |
|---|---|
| Pour : | 14 |
| Contre : | 00 |
| Abstentions : | 01 |

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Présents :**
M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. LAGRANDANNE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M LAUTRETTE, MME DEMONT, MME DHONT, MME MAZAUD,

**Absents :**
Mme SCHILDGE donne pouvoir à Mme LASCAUX
M. BILLY donne pouvoir à M. LAGRANDANNE
M. IMBERT donne pouvoir à Mme DEMONT

**Secrétaire de séance** :
Mme Elodie DEMONT

Demande de subvention pour l'installation d'un système de climatisation dans la salle polyvalente

Monsieur Le Maire explique qu'au cours de l'été le besoin de disposer d'une salle rafraichie pour accueillir les enfants des écoles en cas de besoin ainsi que pour une mise à disposition des personnes fragiles s'est imposée.
La salle polyvalente est la salle qui répond à ce besoin mais bien que récente et bien isolée, elle doit être équipée d'un système de climatisation par pompe à chaleur air/air.
La consultation de 3 entreprises a permis de faire le choix du système le plus efficace et le moins dégradant pour l'esthétique de la salle.
De plus ce système air/air permettra de chauffer la salle lors d'occupations épisodiques à moindre coût.
Il est proposé de retenir la solution proposée par l'entreprise APGC pour un montant HT DE 17 833,35€.
D'autre part, la Préfecture nous ayant informé qu'un reliquat de DETR 2026 était consacré au financement de ces projets, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire a effectuer toutes les démarches pour ce projet.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que la salle polyvalente communale constitue un équipement régulièrement utilisé par les habitants, les associations et la commune pour l'organisation de diverses manifestations ;

**Considérant** que les températures élevées constatées dans la salle pendant les périodes de fortes chaleurs nuisent aux conditions d'accueil et de confort des usagers et par conséquent la commune peut avoir des obligations particulières en matière de prévention des risques liés aux fortes chaleurs, notamment pour les personnes vulnérables.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 087-218702504-20261005-202644-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

**N° 2026-44**

**Considérant** qu'il convient d'améliorer les conditions d'utilisation de cet équipement par la mise en place d'un système de climatisation adapté aux caractéristiques du bâtiment et à son utilisation ;

**Considérant** le devis établi par l'entreprise APGC pour un montant de 17 833,85€ HT ;

**Considérant** que la commune souhaite solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental et de l'Etat afin de contribuer au financement de cette opération et que le plan de financement s'établit comme suit :

| Dépenses | Montant HT | Financement | Montant HT |
|---|---|---|---|
| Installation d'un système de climatisation dans la salle polyvalente | 17 833,85€ | CTD (30%)<br>DETR (40%)<br><br>Autofinancement commune | 5 350,15€<br>7 133,54€<br><br>5 350,16€ |
| | 17 833,35€ | | 17 833,85€ |

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

**DÉCIDE :**

**D'approuver** le projet d'installation d'un système de climatisation dans la salle polyvalente communale, pour un montant prévisionnel de 17 833,85 € HT.

**D'approuver** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

**De solliciter** auprès des différents organismes une subvention.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tout document relatif à cette demande.

**De préciser** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Elodie DEMONT

Le Maire,
Michel REBEYROL

MAIRIE de BURGNAC 87 (Haute-Vienne)